

#47

CORONAVIRUS

Point

FO
DGFIP

15 FÉVRIER 2021

GRUPE DE TRAVAIL ÉTAT DES LIEUX ET PCA

TOUT FAIRE ET MÊME PLUS

COMME S'IL NE SE PASSAIT RIEN !

Le Directeur Général a présidé le 9 février en visio conférence un groupe de travail relatif à l'état des lieux et à la continuité d'activité dans le cadre de la crise sanitaire.

Une communication descendante afin d'étouffer le débat et les questions des représentants du personnel.

Il a tout d'abord pris le temps d'exposer le traitement de la crise sanitaire dans les services et sa volonté de poursuivre ses réformes, dont le NRP ce qui compte tenu du contexte confine à l'entêtement.

Dans la manière de mener ce groupe de travail, le Directeur général a manifestement fait le choix d'une communication descendante afin d'étouffer le débat et les questions des représentants du personnel. Cette option était d'autant plus frustrante que son emploi du temps ne lui permettait pas de rester jusqu'au terme

de la réunion. Nous n'avons pas manqué de le lui faire savoir et après un échange un peu vif, il a décidé de prolonger la discussion.

Gestion de la crise sanitaire à la DGFIP : pas de tension sur la mise à disposition des masques et prestations de nettoyage satisfaisantes selon la DG.

Le nombre de cas avérés de Covid 19 est stable aux environs de 150 agents par semaine. En matière de gestion de la crise sanitaire à la DGFIP, le Directeur Général se dit satisfait du nettoyage des locaux et indique qu'il n'y a pas de tension sur la mise à disposition des masques. Sur la qualité du ménage dans les services, nous avons pour notre part des informations divergentes, les prestations dans ce domaine n'étant pas partout au niveau attendu en période de crise sanitaire. S'agissant des équipements de protection, l'administration ne délivrera pas de

masques de type FFP2 malgré la question posée au regard de la contagiosité des variants. Les organisations syndicales ont soulevé que ces masques devraient être fournis aux agents en charge de l'accueil. La Direction Générale considère que si cette mesure devait être mise en œuvre à la DGFIP, elle devrait être généralisée à toutes les administrations et, qu'à ce stade, les masques actuels répondent aux attentes en matière de protection.

Pas de banalisation de la durée quotidienne de travail.

Le Directeur général considère que les agents n'ont qu'à venir plus tôt !

Un réseau de référents COVID a été constitué et des tests ont été réalisés sur différents sites afin de vérifier que les consignes étaient bien respectées. Sur ce point, des mises au point mineures ont été effectuées. Le contre coup du départ anticipé en fin de journée du fait du couvre feu ne donnera pas lieu à une banalisation de la durée quotidienne de travail. Le Directeur général considère que les agents n'ont qu'à venir plus tôt !

La durée des isolements à domicile augmente de 7 à 10 jours en cas de contamination par un variant du COVID

Même rigueur pour l'octroi des autorisations d'absence (AA) aux collègues dont les enfants ne sont plus scolarisés du fait de la crise actuelle : l'éligibilité est réservée à ceux dont l'activité n'est pas télétravaillable et qui n'ont pas de possibilité de faire garder leurs enfants. Environ 250 agents sont en AA COVID depuis le mois de mars. Ces agents ne peuvent pas télétravailler et doivent bénéficier d'un suivi par les directions d'affectation.

Sur la durée des isolements à domicile pour les cas contact, elle augmente de 7 à 10 jours uniquement en cas de contamination par un variant du COVID. La Direction générale a indiqué qu'elle souhaitait une possibilité de vaccination sur le lieu de travail. A ce stade, il s'agit encore d'un projet au regard de la disponibilité des vaccins...

La Direction générale se déclare satisfaite du taux de télétravail mais reconnaît qu'il doit encore être amélioré.

Le Directeur général indique qu'à ce jour le taux de télétravailleurs s'élève à 32 % à la DGFIP. Il souhaite que, sur la base des directives gouvernementales, les agents bénéficient tous d'une journée supplémentaire de télétravail hebdomadaire. La Direction générale se déclare satisfaite de ce taux mais reconnaît qu'il doit encore être amélioré. Elle affirme être à l'affût de toutes les opportunités d'acquisition des matériels disponibles.

Sur l'indemnisation, le Directeur général botte en touche et renvoie à la Fonction Publique.

F.O.-DGFIP souhaiterait que le même dynamisme soit de mise en matière d'indemnisation des frais occasionnés par le télétravail. Sur ce sujet, le Directeur général a botté en touche en précisant que ce point relève d'une compétence Fonction Publique.

Pour information, cette indemnisation se pratique couramment dans le secteur privé mais, comme nous avons souvent pu le constater, l'application à la fonction publique des méthodes du privé se borne à celles qui sont contraires aux intérêts des personnels. Affaire à suivre...

Permettre à un maximum d'agents de faire le choix de ce mode de travail dans la période

Par contre, sur le nombre de collègues qui ne peuvent toujours pas télétravailler, il appartient au DG de faire passer des messages explicites aux directeurs locaux afin d'en finir avec des refus de télétravail trop nombreux et injustifiés.

F.O.-DGFIP a demandé communication d'une liste exhaustive des applications non télétravaillables afin d'une part de s'assurer des motifs invoqués pour refuser un télétravail et d'autre part d'avoir une vision plus affinée des impossibilités.

De plus, nous demandons qu'au niveau organisationnel, le télétravail soit totalement intégré dans les processus pour permettre à un maximum d'agents de faire le choix de ce mode de travail dans la période et dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, le travail des agents affectés dans les CID doit être salué. Ces collègues, au même titre que les autres, doivent pouvoir bénéficier du télétravail.

Un PCA surprenant qui reprend quasiment l'intégralité des activités normalement effectuées en l'absence de crise sanitaire.

Le Directeur Général a annoncé d'emblée que ce PCA (Plan de continuation d'activité) constitue une boussole des actions prioritaires à mener en cas de confinement au printemps. Le contenu du PCA est surprenant puisqu'il reprend quasiment l'intégralité des activités normalement effectuées en l'absence de crise sanitaire.

Si besoin, et **F.O.-DGFIP** ne le souhaite vraiment pas, les agents devront être présents aux quatre points cardinaux des missions du réseau pour

répondre aux impératifs de ce PCA. L'Administration justifie ce choix par le fait que la DGFIP a désormais appris à vivre avec la crise et que le nombre de télétravailleurs permet, dans la plupart des cas, de poursuivre des objectifs identiques à ceux fixés en temps normal. Sur cette base, le Directeur Général confirme son choix de continuer le déploiement du NRP et donc du réseau France Services (200 à 250 agents auraient manifesté le souhait de rejoindre ces structures). Une chose est claire, le cas échéant, l'ordre de priorité des réformes et des expérimentations sera modifié mais en aucun cas elles ne seront supprimées.

Ce n'est plus un PCA mais un fourre-tout pétri de contradictions : on annonce le gel des opérations immobilières mais il faut continuer le NRP

Le Directeur général fait valoir que le PCA ne doit pas être trop cadré afin que les directeurs puissent exploiter des ressources qui seraient éventuellement disponibles. On peut donc s'attendre à une mise en œuvre très hétérogène de ce plan dans les directions. Au final, l'Administration propose un PCA pléthorique et confie qu'il est difficile de faire des choix car « toutes les activités sont liées ». C'est une lapalissade !

Le souci réside dans le fait que le but d'un PCA est justement de faire des choix entre les activités prépondérantes et celles qui ne le sont pas, ou moins. Ce n'est plus un PCA mais un fourre-tout pétri de contradictions : on annonce le gel des opérations immobilières mais il faut continuer le NRP ...

Il serait urgentissime de mettre en place le NRP et en même temps pas indispensable

de procéder au classement des postes cherchez l'erreur !

Et pourtant des questions se poseront à très court terme en cas de nouveau confinement. Nous citerons pour mémoire la campagne déclarative, le déploiement de MEDOC WEB et de ROC SP, les indicateurs de la gestion fiscale qui doivent bénéficier d'un assouplissement au même titre que ceux du contrôle fiscal, les travaux de la M57 liés au compte financier unique. Quant-au classement des postes comptables, il sera fait si possible. Autrement dit il serait urgentissime de mettre en place le NRP et en même temps pas indispensable de procéder au classement des postes cherchez l'erreur !

Pour le Directeur général : Circulez, il n y a rien à voir !

En outre, quid de DEMETER qui doit remplacer l'application « caisse » et de la possibilité de procéder à un arrêté hebdomadaire dans DDR3 en cas de confinement strict. De même, sur la montée en compétence des SGC et les répercussions d'un confinement sur l'activité des CDL, pas de réponse.

Pour le Directeur général, la situation actuelle se résume de la manière suivante ; « Circulez y'a rien à voir ! »- S'il reconnaît que les rejets sont nombreux dans les PCE dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité, il doit bien rester un peu de temps pour faire du contrôle fiscal entre deux. Les dates de la campagne déclaratives seront modifiées si besoin mais, à ce stade, elles demeurent comme initialement

prévu. Dans le SPL, les opérations de transferts, restructurations, fusions (TRF) liées à la mise en place des SGC se déroulent pour le mieux selon la DG. Le classement des postes comptables est une opération qui nécessite du temps mais il ne doute pas sur la capacité de son réseau...Nous ne sommes plus à la DGFIP mais dans le livre de la jungle « Aie confiance !»

Fonds de solidarité : Une indéniable surcharge de travail

L'aide aux entreprises dans le cadre du fonds de solidarité submerge les SIE en charge du versement de cette aide. **F.O.-DGFIP** a souligné la nécessité d'une note d'orientation pour que les programmes de contrôle soient allégés et que les agents ne soient pas contraints entre plusieurs priorités. Si le Directeur général ne peut pas nier cette surcharge de travail, il ne peut que proposer le recours à des recrutements d'agents contractuels pour répondre à cette urgence. Ces nouveaux agents devront être formés. Sur ce point, comme sur bien d'autres, le PCA n'apporte aucune réponse.

Si ce PCA a vocation à servir de boussole à la DGFIP mieux vaudrait se souvenir, comme disait l'autre, qu'une boussole est une sorte de montre qui indique toujours midi et demi.

**Signalez toute difficulté par courriel à
contact@fo-dgfip.fr**

